

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Séance du 26 septembre 2022**

Récupérateur d'eau –  
attribution de  
subvention  
individuelle

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :** Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Patrick DANDY, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**  
Fatima SABI à Nathalie LACUEY – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE  
Monique FRENEL à Andrée COLLIN

**Absent :** Nicolas CALT

**Christophe BAGILET a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux floiracais.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :  
Les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

| Identité du demandeur | Volume | Prix d'achat | Aide financière |
|-----------------------|--------|--------------|-----------------|
| BELLIER Jean-Philippe | 300 L  | 85,95 €      | 34,38 €         |
| CONDOPOULOS Jean-Guy  | 300 L  | 69,80 €      | 27,92 €         |
| SENDAT Didier         | 1000 L | 140,00 €     | 40,00 €         |
| THOMAZEAU Virginie    | 350 L  | 85,00 €      | 34,00 €         |

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014 ;

Vu la délibération du 6 décembre 2021 relative au soutien aux initiatives éco-citoyennes ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Administration générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 34,38 € à M. BELLIER Jean-Philippe.

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 27,92 € à M. CONDOPOULOS Jean-Guy.

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. SENDAT Didier.

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 34,00 € à Mme. THOMAZEAU Virginie.

**DIT** que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Nombre de votants : 32  
**Suffrages exprimés : 32**  
 Pour : 32  
 Contre :  
 Abstention :

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

*A la Mairie de FLOIRAC, le 27 septembre 2022*

*Le Maire,*

**Jean-Jacques PUYOBRAU**

